



**Saint-Prime**  
VIVRE ENSEMBLE

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

**Demande de dérogation mineure  
aux règlements d'urbanisme  
Art. 145.6 L.A.U.  
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 6 juillet 2020 à 20 h qui se tiendra à huis clos, en raison de la Covid-19, à la Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime, sur la dérogation mineure suivante:

- ✧ **Requérants:**  
Samuel Caouette  
Sophie Boutin  
107, rue de la Rivière  
Saint-Prime (Québec) G8J 1Y9
- ✧ **Immeuble visé:**  
107, rue de la rivière  
Saint-Prime (Québec)
- ✧ **Nature de la demande:**  
Permettre la construction d'un garage mesurant 28 pieds de largeur par 40 pieds de profondeur en cour arrière à 1,5 mètre de la limite d'emprise de rue.
- ✧ **Effet de la demande:**  
Réduire la marge latérale avec l'emprise de rue du bâtiment accessoire de 2,5 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 4,0 mètres.

Ladite séance sera tenue à huis clos, tel qu'autorisé par arrêté ministériel 690-2020. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Saint-Prime met en place la mesure temporaire suivante : Toute personne intéressée devra se présenter à l'entrée de l'édifice municipal le 6 juillet 2020 à 20 h afin de remettre ses coordonnées téléphoniques. La secrétaire-trésorière et directrice générale, au moment venu dans l'assemblée, contactera la personne qui pourra s'adresser directement au conseil au sujet de la demande de dérogation mineure avant la prise de décision.

**Donné à Saint-Prime ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt.**

  
Secrétaire-trésorière et directrice générale